



► **NOTRE COUP DE GUEULE !!!**

"L'homme civilisé est celui qui se retient."
(Albert CAMUS)

À défaut de constituer une brigade anti-machiste / raciste / LGBTphobe pour cueillir les blaireaux à la sortie du boulot et leur passer une bonne rouste – avoir la gueule comme un foie les rendrait peut-être civilisé(e)s – la CGT-DNEF tenait à vous rappeler qu'en cas d'agissements discriminants, vous vous exposez à des **SANCTIONS ADMINISTRATIVES** et **PÉNALES**.

Nous vous demandons d'être vigilant(e) quant au bien-être de chacun(e) au sein de son service et de veiller à ce que toutes et tous puissions travailler dans des conditions sereines et bienveillantes.

Les auteurs d'agissements d'ordre sexiste / raciste / LGBTphobe, adhérents ou non à notre syndicat, ne devront pas compter sur le soutien de la CGT-DNEF pour leur défense auprès de quelque instance que ce soit.

Au regard des valeurs humanistes portées par la CGT, la CGT-DNEF témoigne tout son soutien aux collègues qui seraient victimes d'agissements d'ordre sexiste / raciste / LGBTphobe.

Nous vous rappelons que la CGT-DNEF a mis en place une cellule de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. N'hésitez pas à la contacter si vous êtes victimes ou témoins de ces situations inacceptables que nous ne tolérerons pas.

Contacts :

Emmanuelle ADAM – BII PARIS Ouest
Martine LOPEZ – BNI 7

► **Les attentes des salariés et des agents publics à l'aune du nouveau mandat sans blanc-seing.**

L'augmentation des salaires, des pensions, des prestations sociales sont au premier rang des préoccupations des salariés actifs, retraités et privés d'emplois. L'inflation dépasse déjà les 4 %. **Elle pourrait atteindre et dépasser les 10 % à la fin de l'année. Les prix des carburants, du gaz, des produits alimentaires, du logement s'envolent. C'est insupportable pour celles et ceux qui ne vivent que de leur travail, des privés d'emploi et des retraités. Ce sont les conséquences à la fois des choix politiques du gouvernement, des stratégies économiques du patronat et de la guerre en Ukraine.**

La CGT salue le foisonnement de conflits sur les salaires, contre les fermetures d'entreprises et pour l'emploi, dont l'intensité n'a pas diminué pendant la période électorale. Elle se félicite des nombreuses victoires gagnées par les salariés mobilisés, ce sont autant de points d'appui pour élargir tous ensemble le rapport de force et continuer le combat.

La CGT appelle les travailleurs à agir sans relâche sur tous les lieux de travail, à amplifier et élargir la mobilisation dans tous les secteurs professionnels afin de gagner **une augmentation conséquente des salaires et des pensions sur la base du SMIC à 2 000 € bruts, la revalorisation significative du point d'indice ainsi que le rétablissement de l'échelle mobile des salaires.**

La CGT revendique aussi comme mesures d'urgence le blocage des loyers, des prix des carburants, de l'énergie et des biens de première nécessité.

La section CGT-DNEF organise une Heure Mensuelle d'Information (HMI)

**Judi 2 juin, de 14 H à 15 h,
salle Dauphine-Sorbonne
(rez-de-chaussée).**



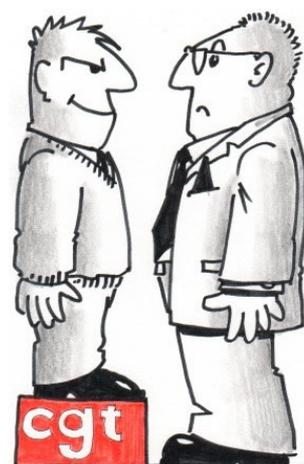
Venez nombreux !

La CGT revendique le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous et anticipée pour les métiers pénibles ou astreignants et le maintien des régimes spéciaux. Elle porte la réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire et avec la création d'emplois correspondants, des droits nouveaux pour la jeunesse.

Une bataille de haut niveau pour obtenir une autre répartition des richesses doit permettre de mettre un terme à toutes les velléités du gouvernement et du Medef de diminuer les pensions, de repousser l'âge de la retraite, de démanteler les services publics, la sécurité sociale et l'assurance-chômage.

Ces combats sont gagnables par l'élévation du rapport de force, arrêts de travail, grèves, manifestations...

Dès aujourd'hui, les organisations de la CGT s'adressent à l'ensemble des organisations syndicales pour œuvrer à l'unité d'action la plus large dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs.



© Rapin

Les grands conquits interprofessionnels ont toujours été gagnés par l'action des syndicats, singulièrement la CGT, et des salariés.

Ces victoires sociales se sont traduites par des prolongements et des décisions politiques.

Les revendications des salariés en termes de salaires, de pensions, de Sécurité Sociale, de services publics et d'urgences sociale et climatique, telles qu'elles sont portées par la CGT, ont contribué à l'indispensable rassemblement des organisations politiques progressistes.

Cette démarche inédite est de nature à donner confiance aux salariés, actifs, privés d'emploi, retraités et à la jeunesse. Mais rien ne se fera sans une mobilisation forte du monde du travail.

► Analyse des mouvements de mutations



Les nouvelles règles de mutations, imposées à marche forcée, ont eu de lourdes conséquences sur les services et les agents de la DGFIP :

- multiplication des postes au choix ;
- allongement du délai de séjour et multiplication de délai de séjour spécifique ;
- les possibilités de mobilité pour convenance personnelle (hors priorités) sont **désormais limitées voire impossible sur plusieurs départements**. Pour autant, les taux de satisfaction des agents ayant effectué une demande prioritaire n'explorent pas, bien au contraire ;
- la situation des services informatiques qui souffrent d'un sous-effectif chronique.

Catégorie C : l'administration crée les situations de sous-effectifs ▼

L'administration a sorti son mouvement de mutation de catégorie C au 1er septembre 2022, il fait ressortir une situation des effectifs déficitaire de 3462 agents de catégorie C avec la totalité des directions en sous-effectif. **L'administration a recruté 805 lauréats en externes, 121 en internes pour la catégorie C administratif. Elle a appelé ensuite une 1ère tranche de 310 personnes et une 2ème tranche de 350 sur la liste complémentaire externe. Soit un recrutement total de 1596 stagiaires.**

De plus, **l'administration nous a donné le nombre de la première vague de renonciation au concours des lauréats C avant même de connaître leur affectation, soit 195.** Cela montre le peu d'attractivité que la DGFIP envoie au monde du travail aujourd'hui (rémunération insuffisante, etc.). Par la suite, comme tous les ans de nombreux stagiaires non satisfaits par une affectation dans le cadre de la priorité familiale vont renoncer aux concours.

L'appel à l'activité de 1401 lauréats des concours de catégorie C ne comblera pas le sous-effectif de 3462 agents.

Comme tous les ans, la situation déficitaire d'agent de catégorie C va encore s'aggraver avec les départs en retraite d'ici la fin de l'année, non connus par l'administration à la date d'aujourd'hui.

L'administration, n'a pas recruté à la hauteur de la pénurie en emplois à la DGFIP. Elle aurait dû prévoir des recrutements de haut niveau en fonction des besoins des services.

Ceux qui souffrent dans les services de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leur mission et faire leur travail sont toujours les mêmes : les agents.

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques exige l'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C, soit les 220 lauréats restants et cela sera loin de combler la pénurie d'emplois subie par les agents dans l'exercice de leurs missions ainsi que dans leurs conditions de vie au travail particulièrement dégradées.

Le mouvement de mutation fait apparaître une situation catastrophique pour les agents en attente d'une mutation dans le cadre de la priorité sur les départements de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Haute-Garonne et du Nord. Ces collègues se trouvent dans des situations très compliquées pour gérer leur vie familiale et souvent dans des situations financières difficiles. Malheureusement, des situations d'agents vont devenir dramatiques d'ici peu. Pour exemple sur la Réunion, 110 prioritaires en attente de mutation après le mouvement. Sur le Nord, 21 prioritaires en attente de mutation alors qu'il y a un sous-effectif d'agent de 38 sur ce département. A cela, il faudra ajouter les lauréats en première affectation qui n'auront pas d'affectation en 2022 sur ces départements et qui déposeront une demande de mutation en prioritaire pour l'année prochaine. Sur le département de la Haute-Garonne, 3 collègues n'ont pas obtenu une mutation prioritaire alors que le département est en sous-effectif de 30 agents et de fait aucune demande de mutation n'a été faite en convenance personnelle par l'administration.

Les départements du Nord et de la Haute-Garonne sont des exemples de ce qui se passe dans les mouvements de mutations A et B, au niveau des agents qui demandent une mutation en convenance personnelle, dès lors qu'il y a une liste d'attente en demande prioritaire, aucune mutation n'est faite pour les collègues qui demandent une mutation en convenance. Il y a deux ans suite à la réforme de l'Etat et les conséquences des lignes directrices de gestion en matière de mobilité l'administration a changé les règles de mutation en supprimant le quota de 50 % entre les prioritaires et les convenances personnelles, aujourd'hui nous en voyons le résultat. L'avenir pour les agents qui demandent une mutation en convenance va être difficile.

Les départements du Nord et de la Haute-Garonne sont des exemples de ce qui se passe dans les mouvements de mutations A et B, au niveau des agents qui demandent une mutation en convenance personnelle, dès lors qu'il y a une liste d'attente en demande prioritaire, aucune mutation n'est faite pour les collègues qui demandent une mutation en convenance. Il y a deux ans suite à la réforme de l'Etat et les conséquences des lignes directrices de gestion en matière de mobilité l'administration a changé les règles de mutation en supprimant le quota de 50 % entre les prioritaires et les convenances personnelles, aujourd'hui nous en voyons le résultat. L'avenir pour les agents qui demandent une mutation en convenance va être difficile.



Catégorie B : les illusions perdues ▼

Ce que nous pouvons dire à ce stade :

- 1812 mouvements (mouvement général + relocalisations) ;
- 2570 vacances d'emplois B (-2477 administratifs et -93 informaticiens) pour l'ensemble du réseau (contre 2349 en 2021) ; seulement 11 départements ouverts (30 en 2021) ;
- 13 départements ont des demandes prioritaires non satisfaites (7 en 2021).
- Les premiers constats au vu de ces chiffres : la situation des emplois de catégorie B est catastrophique !
- Les possibilités de mobilité pour convenance personnelle (hors priorités) sont désormais très limitées.
- Après une très légère embellie en 2021, il y a une augmentation du nombre de demandes prioritaires qui n'obtiennent pas satisfaction, la situation dans les DOM s'aggrave : hormis la Guyane, tous les départements ont des demandes prioritaires non satisfaites. Cela pose un vrai problème pour les collègues concerné.e.s, notamment en matière de promotion.
- **À signaler cette année un problème particulier : suite aux différentes publications sur ULYSSE concernant le mouvement B (classement des demandes et mouvements), les élus CGT ont été interpellés à plusieurs reprises par des agents victimes de modifications de leur rang de classement sans n'avoir reçu aucune information de la direction générale. Cette situation démontre que la transparence, tant vantée dans les lignes directrices de gestion consciencieusement appliquées à la DGFIP, est loin d'être effective. Les élus CGT ont saisi les responsables des bureaux RH, afin que toute la clarté soit apportée aux personnels concernés dans les meilleurs délais.**

- depuis trois ans, les règles évoluent en permanence :
 - mutation au département ;
 - délais de séjour systématiques ;
 - multiplication des postes à profil et appels à candidature ;
 - fin du quota de 50 % entre les rapprochements et les convenances personnelles.

Pour 2022, ce sont les pièces justificatives permettant la reconnaissance des PACs et concubinages récents (en 2021) qui ont été modifiées pour en limiter la portée.

Ces nouvelles règles prennent place en parallèle de la destruction de notre administration avec la mise en place du nouveau réseau de Proximité qui acte la suppression de l'ensemble des trésoreries, la fermeture et le regroupement massif de services.

Mouvement des inspecteurs : les craintes sont désormais réalité ▼

Le second mouvement de mutation des inspecteurs des Finances publiques est sorti dans le cadre des lignes directrices. Les craintes que nous avions, sont désormais réalité !

Le changement permanent des règles de mutation depuis cinq ans ne fait que scléroser le mouvement. Le taux de satisfaction est de 66 %, dont 74 % obtiennent leur première ligne. Pour les agents ayant une situation prioritaire le taux de satisfaction est de 79 %.

La suppression du quota de 50 % au titre d'une demande prioritaire rend de plus en plus difficile une mutation pour convenance personnelle. Plus d'un tiers des départements ne sont ouverts qu'aux prioritaires. Dans les DOM, la situation est toujours aussi catastrophique, très peu d'entrées et des dizaines de collègues, prioritaires ou non, restant sur le carreau. Ces nouvelles règles et l'utilisation que la direction générale en fait, n'incitent pas ces collègues à passer des concours, entraînant de fait une situation défavorable pour les ultras marins. En outre, la multiplication des postes au choix (Dircofi, relocalisation,...) contribue à restreindre les possibilités de mutation sur un département.

Le télescopage des mouvements des titulaires et des stagiaires génère un réel et légitime sentiment d'injustice chez les collègues. Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires le même jour sur un même département... A titre d'exemple dans le Finistère, 10 stagiaires arrivent pour ZÉRO titulaire !

D'autant que le différentiel entre le mouvement de première affectation des stagiaires et le mouvement définitif après évaporation sur des postes au choix, met en évidence que ce différentiel n'est pas toujours comblé par les titulaires.

Pire en Île-de-France, par exemple, certaines directions accueillent davantage de stagiaires que de titulaires... A titre d'exemple dans le si populaire département de Seine Saint Denis, 65 stagiaires pour 2 titulaires. On croit rêver !

Bientôt les titulaires devront repasser le concours pour obtenir leur département dans le cadre du mouvement des stagiaires, voire le demander en qualité de contractuel.

La CGT Finances Publiques revendique des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible : géographique sur une résidence (au sens de la commune ou de l'arrondissement sur Paris, Lyon et Marseille) et fonctionnelle sur une mission / structure. La CGT Finances Publiques réitère son opposition à l'existence de poste à profil. Elle revendique également le retour à un mouvement unique titulaires / stagiaires ou ces derniers prendraient rang en fonction de leur reclassement. Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules instances garantissant la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.

▶ Se syndiquer à la CGT en 2022

Se syndiquer à la CGT c'est adhérer à une organisation présente sur tout le territoire (y compris les DOM), chez les actifs et les retraités, et sur tous les champs professionnels, public et privé mais également présente auprès des privés d'emploi, des sans-papiers et ce au-delà de toutes origine, couleur de peau, religion ou orientation sexuelle.

NE DITES PLUS "mais que fait la CGT" ... FAITES-LA !

